



**REQUEST FOR PROPOSAL
DEMANDE DE PROPOSITION**

**RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À :**

Bid Receiving – PWGSC / Réception des
soumissions - TPSGC
11 Laurier St. / 11 rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0B2 / Noyau 0B2
Gatineau
Québec
K1A 0S5

Or By/Ou par Fax To/A : (819) 997-9776

Proposal To: National Defence Canada

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods and services listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefore.

Proposition à : Défense nationale Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens et services énumérés ici et sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indique(s).

**Solicitation Closes –
L'invitation prend fin**

At – à : 14 :00 Hours (2PM) Eastern Standard Time /
14:00 (2h PM) Heure normale de l'Est

On - le : 19-December (Eng)/Decembre (Fr)-2016

Title/Titre KIT DE VENTILATION POUR OXYGÈNE LIQUIDE		Solicitation No – N° de l'invitation W8485-174009
Date of Solicitation – Date de l'invitation 07 Novembre 2016		
Address Enquiries to – Adresser toutes questions à Ministère de la Défense nationale Quartier général de la Défense nationale Edifice MGen Georges R Pearkes 101 Promenade du Colonel Ottawa ON, K1A 0K2 Attn: DAP 2-2-6 Ralph.McIlveen@forces.gc.ca		
Telephone No. – N° de téléphone	FAX No – N° de fax	
Destination See herein Voir aux présentes		

Instructions:

Municipal taxes are not applicable. Unless otherwise specified herein all prices quoted must include all applicable Canadian customs duties, GST/HST, excise taxes and are to be delivered Delivery Duty Paid including all delivery charges to destination(s) as indicated. The amount of the Goods and Services Tax/Harmonized Sales Tax is to be shown as a separate item.

Instructions: Les taxes municipales ne s'appliquent pas. Sauf indication contraire, les prix indiqués doivent comprendre les droits de douane canadiens, la TPS/TVH et la taxe d'accise. Les biens doivent être livrés « rendu droits acquittés », tous frais de livraison compris, à la ou aux destinations indiquées. Le montant de la taxe sur les produits et services/taxe de vente harmonisée doit être indiqué séparément.

Delivery required - Livraison exigée On or before 31 March 2017 / d'ici le 31 Mars 2017.	Delivery offered - Livraison proposée
Vendor Name and Address - Raison sociale et adresse du fournisseur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of vendor (type or print) - Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur (caractère d'imprimerie)	
Name/Nom _____	Title/Titre _____
Signature _____	Date _____

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

- 1.1 Exigences relatives à la sécurité
- 1.2 Énoncé des Besoins
- 1.3 Compte rendu
- 1.4 Accords Commerciaux

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

- 2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées
- 2.2 Présentation des soumissions
- 2.3 Demandes de renseignements - en période de soumission
- 2.4 Lois Applicables
- 2.5 Pièces de rechange d'avion militaire – condition et attestation des articles finaux à livrer
- 2.6 Pièces de rechange d'avion militaire–substituts & traçabilité.

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

- 3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

- 4.1 Procédures d'évaluation
- 4.2 Méthode de sélection

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLEMENTAIRES

- 5.1 Attestations exigées avec la soumission
- 5.2 Attestations additionnelles préalables à l'attribution du contrat

PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

- 6.1 Exigences relatives à la sécurité
- 6.2 Énoncé des besoins
- 6.3 Clauses et conditions uniformisées
- 6.4 Durée du contrat
- 6.5 Responsables
- 6.6 Paiement
- 6.7 Facturation
- 6.8 Attestations et renseignements supplémentaires
- 6.9 Lois Applicables
- 6.10 Ordre de priorité des documents
- 6.11 Contrat de défense
- 6.12 Clauses du *Guide des CCUA*
- 6.13 Clause d'Assurance de la Qualité - Guide CCUA
- 6.14 Clause du *Guide des CCUA*- B1006C (2014-06-26) Condition du matériel - contrat
- 6.15 Clause du *Guide des CCUA*- D0005C (2007-11-30) Livraison totale
- 6.16 Clause du *Guide des CCUA*- D3018C (2014-09-25) Exigences en matière d'emballage
- 6.17 Pièces de rechange d'avion militaire - documentation sur la navigabilité.

ANNEXE « A » Liste des Articles.

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Exigences relatives à la sécurité

Le contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

1.2 Énoncé des Besoins

1.2.1 Besoin et soumission

L'exigence des besoins est détaillée pour tous les Articles à l'Annexe A.

1.3 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

1.4 Accords commerciaux

Ce besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI), de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA),

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le *[Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat)* (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document [2003](#) (2016-04-04) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document [2003](#), Instructions uniformisées – biens ou services – besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : 60 jours

Insérer : 90 jours

2.1.1 Clauses du *Guide des CCUA*

B3000T- (2006-06-16) Produits équivalents

B1000T- (2014-06-26) Condition du matériel - soumission

2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

2.3 Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins 5 jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

2.4 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur en Ontario, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

2.5 Pièces de rechange d'avion militaire – condition et attestation des articles finaux à livrer – CCUA : A0300T (2015-07-03)

Les catégories suivantes ne s'appliquent pas aux pièces standards et commerciales. Les pièces standard sont constituées de pièces matérielles communes et de matières premières qui ne sont pas nécessairement conçues pour les avions, qui sont produites selon les spécifications industrielles ou gouvernementales reconnues, et qui sont offertes sans limite d'exclusivité (par exemple, les pièces matérielles de la Society of Automotive Engineers (SAE), de la National Aerospace Standard (NAS), de l'Army- Navy Aeronautical Standard (AN) et de la Military Standard (MS). Les pièces commerciales sont constituées de pièces non aéronautiques communes produites selon les spécifications industrielles reconnues et offertes sur le marché commercial. Les pièces standard et commerciales à fournir doivent être neuves.

1. Catégorie 1 - Matériel neuf

Les articles finaux à livrer qui doivent être fabriqués ou qui ont été fabriqués, mais qui n'ont pas encore servi, et qui sont fournis par :

- a. le propriétaire des droits de conception ou de fabrication des articles; ou
- b. le fabricant autorisé ou l'agent ou le distributeur du propriétaire des droits de conception ou de fabrication des articles; ou
- c. les distributeurs approuvés par Transports Canada (TC) ou accrédités par l'Aviation Suppliers Association, dans le cas des pièces pouvant être utilisées dans des aéronefs certifiés de type civil; ou
- d. les organismes de maintenance des aéronefs approuvés ou accrédités par TC, par l'autorité de navigabilité technique du ministère de la Défense nationale - Forces canadiennes (MDN/FC) ou par des ateliers de réparation certifiés par la Federal Aviation Administration (FAA).

2. Catégorie 2 - Nouveau matériel excédentaire

Articles finaux à livrer, inutilisés et fournis par une entité distincte de celles qui sont énumérées dans la catégorie 1. La documentation de la traçabilité complète jusqu'au propriétaire des droits de conception ou de fabrication des articles, jusqu'au fabricant autorisé ou jusqu'à l'agent ou distributeur est exigée.

3. Catégorie 3 - Autre état

Tout état ne correspondant pas aux catégories 1 ou 2 pour les articles finaux à livrer. Si le soumissionnaire offre des articles finaux à livrer correspondant à la catégorie 3, il doit fournir la description détaillée de l'état de l'article et tous les documents de traçabilité disponibles avec sa soumission. Les soumissions portant sur les pièces appartenant à cette catégorie pourront être évaluées par le Canada.

Grille des articles finaux à livrer

Les soumissionnaires doivent indiquer le code OTAN des fabricants (COF) ou le code CAGE (Commercial and Gouvernement Entity) de l'entreprise industrielle, dans la catégorie correspondante de la grille. Si par exemple un soumissionnaire propose des articles de la catégorie 1, il doit indiquer le COF de cette catégorie, conformément à l'exemple ci-après. Les soumissionnaires peuvent se servir d'annexes au besoin pour compléter la description prévue dans la catégorie 3.

Article	Catégorie 1 Matériel neuf	Catégorie 1 Nouveau matériel excédentaire	Catégorie 3 Autre état
Exemple	COF : ABC12 Nom : TPSGC		
1.			
2.			
3.			

Exigences pour la certification de la navigabilité

Les exigences pour la certification de la navigabilité ne s'appliquent pas à la fourniture des pièces standards et commerciales. Ces pièces doivent être accompagnées d'un bordereau d'emballage indiquant le nom et l'adresse du fournisseur, le numéro de nomenclature de l'OTAN, la norme de fabrication (SAE, NAS, AN ou MS, par exemple) et(ou) les numéros de pièces et de modèles du fabricant, le cas échéant, la quantité, la désignation du lot ou le numéro de lot, s'il y a lieu, ainsi que la date de fabrication ou la durée de conservation, dans les cas pertinents.

Les soumissionnaires sont avisés que l'entrepreneur sera obligé de fournir, pour chaque unité, la documentation sur la navigabilité ci-après en l'insérant dans l'emballage interne ou en la joignant aux biens fournis en vertu du contrat subséquent. Il est à noter que cette documentation s'ajoute à celle exigée à l'appui du paiement des factures ou aux autres documents exigés dans le contrat :

1. Les pièces de rechange d'avion propres au domaine militaire dans les catégories 1 et 2 doivent être accompagnées d'un certificat de conformité du fabricant original de l'équipement (FOE) ou de son fabricant agréé, certificat qui doit comprendre les renseignements suivants :
 - a. la désignation formelle de l'article selon le type, la catégorie, le style, la qualité, le modèle, le numéro de pièce, la description, la nomenclature et(ou) le numéro de série, selon le cas;

- b. l'attestation suivante ou une déclaration comparable, signée par un inspecteur autorisé respectant l'esprit de ce qui suit :
- J'atteste que le produit aéronautique décrit dans la présente est conforme aux données de conception pertinentes et qu'il est apte à fonctionner en toute sécurité.
- c. l'identité du signataire autorisé et de l'organisme.
2. Les pièces des catégories 1 et 2 qui peuvent être utilisées dans des aéronefs certifiés de type civil doivent être accompagnées d'un certificat de conformité, à savoir :
- a. le formulaire 24-0078 de TCAC (Bon de sortie autorisée), signé par un inspecteur autorisé de TC dans les deux (2) années avant la date de l'attribution du contrat ;
 - b. le formulaire 8130-3 de la FAA (Airworthiness Approval Tag), ou le formulaire 8130-4 de la FAA (Export Certificate of Airworthiness), signé par un inspecteur autorisé de la FAA dans les deux (2) années avant la date de l'attribution du contrat;
 - c. le formulaire Joint Aviation Authorities (JAA) Form One (Authorized Release Certificate), signé par un inspecteur autorisé de la JAA dans les deux années avant la date de l'attribution du contrat;
 - d. le formulaire European Aviation Safety Agency (EASA) Form One (Authorized Release Certificate), signé par un inspecteur autorisé de l'EASA dans les deux (2) années avant la date de l'attribution du contrat; ou
 - e. le certificat de conformité du FOE ou d'un fabricant agréé du FOE, comportant :
 - i. la désignation formelle de l'article selon le type, la catégorie, le style, la qualité, le modèle, le numéro de pièce, la description, la nomenclature et(ou) le numéro de série, selon le cas;
 - ii. l'attestation suivante ou une déclaration comparable, signée par un inspecteur respectant l'esprit de ce qui suit :

J'atteste que le produit aéronautique décrit dans la présente est conforme aux données de conception pertinentes et qu'il est apte à fonctionner en toute sécurité.
 - iii. l'identité du signataire autorisé et de l'organisme.

Les soumissionnaires doivent préciser lequel des documents identifiés ci-haut accompagnera chaque article à fournir pour donner suite à cette demande de soumissions.

2.6 Pièces de rechange d'avion militaire—substituts & traçabilité. CUA: A0301T (2007-05-25)

Le numéro de pièce et le code OTAN des fabricants (COF) ou le Code Commercial et Gouvernement Entity (CAGE) spécifié dans la demande de soumissions sont les seuls, à la connaissance du ministère de la Défense nationale, qui répondent aux exigences en matière de forme, d'ajustage et de fonction pour la conception du type d'aéronef approuvée par le fabricant original de l'équipement (FOE) sur lequel les pièces seront posées.

Si le soumissionnaire propose de fournir une pièce avec un numéro de pièce, un COF ou code CAGE différent, le soumissionnaire doit fournir, soit avec sa soumission ou dans les trois (3) jours ouvrables suivant la demande de l'autorité contractante, toute l'information technique (c'est-à-dire les dessins, les

spécifications, les rapports techniques et(ou) les rapports d'essai) nécessaire pour montrer clairement que la pièce proposée possède des caractéristiques de forme, d'ajustage et de fonction équivalentes à celles du numéro de pièce, du COF ou du code CAGE spécifié dans la demande de soumissions.

Le défaut de fournir l'information technique exigée aura pour conséquence que la soumission sera jugée non recevable pour ce qui est de chaque pièce pour laquelle cette information est exigée. Si la pièce n'est pas fabriquée par le FOE de l'avion, elle doit l'être par un de ses fournisseurs autorisés ou par le fabricant original de la pièce retenue par le FOE de l'avion (ou par l'entreprise qui lui succède, ou encore par une entreprise agréée par ce fabricant). Le Canada se réserve le droit de s'assurer, auprès du FOE de l'avion, que le fabricant de la pièce proposée est effectivement autorisé, par ce FOE, à la produire ou à la fournir au FOE.

Si le soumissionnaire propose de fournir une pièce avec un numéro de pièce, un COF ou code CAGE différent, le soumissionnaire doit fournir l'avis de substitution suivant dûment complété.

Avis de substitution

1. Numéro d'article : _____

2. Données techniques originales (désignées ci-après)

a. Numéro de pièce _____

b. COF ou code CAGE _____

c. Autres _____

3. Changements proposés

a. Numéro de pièce _____

b. COF ou code CAGE _____

c. Autres _____

4. Motif du changement/données justificatives

Le soumissionnaire est prié de noter que la disponibilité et la conservation des registres du fabricant constituant la preuve d'origine seront des exigences du contrat subséquent.

PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

Section I : Soumission technique (1) copie papier.

Section II : Soumission financière (1) copie papier.

Section III : Attestations (1) copie papier.

Section I : Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les besoins.

Section II : Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

3.1.1 Fluctuation du taux de change

Fluctuation du taux de change [C3011T](#) (2013-11-06)

Section III : Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations et renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

4.1.1 Évaluation Technique

4.1.1.1 Critères Techniques Obligatoires

- a. Fournir, si nécessaire, la traçabilité du fabricant et des pièces pour tous les articles
- b. Fournir la condition matérielle requise ou un produit substitutif équivalent

4.1.2 Évaluation Financière

4.1.2.1 Évaluation du Prix A0222T (2010-08-16) Soumissionnaires établis au Canada et à l'étranger.

1. Le prix de la soumission sera évalué comme suit :
 - a. les soumissionnaires établis au Canada doivent proposer des prix fermes, les droits de douane et les taxes d'accise canadiens compris, et les taxes applicables exclues.
 - b. les soumissionnaires établis à l'étranger doivent proposer des prix fermes, les droits de douane, les taxes d'accise canadiens et les taxes applicables exclus. Les droits de douane et les taxes d'accise canadiens payables par le Canada seront ajoutés, pour les besoins de l'évaluation seulement, aux prix présentés par les soumissionnaires établis à l'étranger.
2. Sauf lorsque la demande de soumissions précise que les soumissions doivent être présentées en dollars canadiens, les soumissions présentées en devises étrangères seront converties en dollars canadiens pour les besoins de l'évaluation. Pour les soumissions présentées en devises étrangères, le taux indiqué par la Banque du Canada à la date de clôture des soumissions, ou à une autre date précisée dans la demande de soumissions, sera utilisé comme facteur de conversion.
3. Bien que le Canada se réserve le droit d'attribuer le contrat FAB usine ou FAB destination, le Canada demande que les soumissionnaires proposent des prix FAB usine ou point d'expédition et FAB destination. Les soumissions seront évaluées sur une base FAB destination.
4. Pour les fins de la demande de soumissions, les soumissionnaires qui ont une adresse au Canada sont considérés comme étant des soumissionnaires établis au Canada, et les soumissionnaires qui ont une adresse à l'extérieur du Canada sont considérés comme étant des soumissionnaires établis à l'étranger.

4.2 Méthode de sélection - Articles multiples

La soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères d'évaluation technique obligatoires pour être déclarée recevable. La recommandation pour l'attribution d'un contrat se fera en fonction de la soumission recevable la plus basse *globalement*.

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction

Conformément à la [Politique d'inadmissibilité et de suspension](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), le soumissionnaire doit présenter avec sa soumission la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à la [Politique d'inadmissibilité et de suspension](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), le soumissionnaire doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

6.1 Exigences relatives à la sécurité

Le contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

6.2 Énoncé des Besoins

L'entrepreneur doit fournir (les) article (s) conformément à la liste des Articles, à l'Annexe A.

6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

6.3.1 Conditions Générales

[2010A\(2016-04-04\)](#), Conditions générales - biens (Complexité Moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

6.4 Durée du Contrat

6.4.1 Date de Livraison

Tous les biens livrables doivent être reçus au plus tard le _____ (*insérer la date*).

6.4.2 Points de Livraison

Instructions d'expédition - Franco à Bord Destination et rendu droits acquittés-D4002C- (2013-04-25)

Les biens doivent être expédiés et livrés au point de destination précisé dans le contrat :

FAB Destination, 25 DAFC Montréal, 25e Dépôt d' Approvisionnement 6363 Rue Notre Dame Est , Montréal, QC, Canada, H1N 3V9, ATTN: Section de la Réception. incluant tous les frais de livraison, les droits de douanes et les taxes applicables.

6.4.3 Rendez-vous de livraison

L'entrepreneur est exigé de prendre des arrangements pour des rendez-vous pour la livraison en contactant la Section Dépôt Trafic. Le ministère de la Défense nationale se réserve le droit de refuser des livraisons sans arrangements antérieur. Les rendez-vous de livraison peuvent être arrangés par téléphone ou par télécopieur :

25 CFSD Montréal, Québec
Tél. : (514) 252-2777 poste 2363
Télécopieur : (514) 252-2568

6.5 Responsables

6.5.1 Autorité Contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Ralph McIlveen
Agent supérieur d'approvisionnement
Ministère de la Défense nationale
Quartier général de la Défense nationale
101 Promenade du Colonel
Edifice MGen Georges R Pearkes
Ottawa ON, K1A 0K2
Attn: DAP 2-2-6
Ralph.McIlveen@forces.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

6.5.2 Représentant de l'Entrepreneur (Doit être rempli par l'Entrepreneur)

Nom :
Titre :
Organisation :
Adresse :
Téléphone :
Courriel:

6.6 Paiement

6.6.1 Base de Paiement - Prix Unitaire Ferme— C0207C (2013-04-25)

À condition de remplir de façon satisfaisante ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un prix unitaire ferme de _____ \$, selon un montant total de _____ \$. Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

6.6.2 Méthode de Paiement

Clauses du *Guide des CCUA— H1001C (2008-05-12) Paiement Multiples*

Le Canada paiera l'entrepreneur lorsque des unités auront été complétés et livrés conformément aux dispositions de paiement du contrat si :

- a. une facture exacte et complète ainsi que tout autre document exigé par le contrat ont été soumis conformément aux instructions de facturation prévues au contrat;
- b. tous ces documents ont été vérifiés par le Canada;
- c. les travaux livrés ont été acceptés par le Canada.

6.6.3 Clauses du Guide des CUA

C2000C (2007-11-30) Taxes – entrepreneur établi à l'étranger

C2605C (2008-05-12) Droits de douane et taxes de vente du Canada - entrepreneur établi à l'étranger

C2608C (2012-07-16) Documentation des douanes canadiennes

C2610C (2007-11-30) Droits de douane - Ministère de la Défense nationale est l'importateur

D0050C (2007-05-25) Certificat d'utilisateur final

6.6.4 Paiement électronique de factures – Contrat

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen du paiement électronique suivant :

Échange de données informatisées (EDI)

6.7 Facturation

6.7.1 Instructions relatives à la Facturation- H5001C- (2008-12-12)

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.
2. Les factures doivent être distribuées comme suit :
 - a. L'original et une (1) copie doivent être acheminés à l'adresse suivante pour attestation et paiement :

Département de la Défense Nationale
25 DAFC
B.P. 4000, Succ : "K"
Montreal, QC
H1N 3R9
Canada
ATTN: Section des Comptes Payable — W1941
 - b. Un (1) exemplaire doit être envoyé à l'autorité contractante identifiée sous l'article intitulé « Responsables » du contrat ; et
 - c. Un (1) exemplaire doit être inclus avec l'expédition au consignataire.

6.8 Attestations et renseignements supplémentaires

6.8.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ou préalablement à l'attribution du contrat, ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions du contrat et leur non-respect constituera un manquement de la part de l'entrepreneur. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat.

6.9 Lois Applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur en Ontario, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

6.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) Instructions uniformisées 2003- (2016-04-04) - biens ou services - besoins concurrentiels
- c) les conditions générales, 2010A (2016-04-04) Conditions générales - biens (complexité moyenne);
- d) Liste des Articles/ Annexe A;
- e) la soumission de l'entrepreneur en date du _____.

6.11 Contrat de défense

Clause du *Guide des CCUA* A9006C (2012-07-16) Contrat de défense

6.12 Clauses du Guide des CCUA

A0301C (2007-05-25) Pièces de rechange d'avion militaire - conservation des registres

B1202C (2007-05-25) Contrôle de la durée utile des élastomères

B1501C (2006-06-26) Appareillage électrique

B7500C (2006-06-16) Marchandises excédentaires

D2000C (2007-11-30) Marquage

D2001C (2007-11-30) Etiquetage

D2025C (2013-11-06) Matériaux d'emballage en bois

D3015C (2014-09-25) Marchandises dangereuses / produits dangereux - conformité de l'étiquetage et de l'emballage

D6010C (2007-11-30) Palettisation

D9002C (2007-11-30) Ensembles incomplets

6.13 Assurance de la Qualité

6.13.1 ISO 9001:2008 Systèmes de management de la qualité - Exigences (code de l'assurance de la qualité C) D5545C (2010-08-16)

L'entrepreneur doit mettre en place un système d'assurance de la qualité propre à la portée des travaux à exécuter. Il est recommandé que le système d'assurance de la qualité soit basé sur l'*ISO 9001:2008 « Systèmes de management de la qualité - Exigences »*.

L'entrepreneur doit effectuer ou faire effectuer tous les essais et inspections nécessaires permettant d'établir que le matériel ou les services fournis sont conformes aux dessins, aux spécifications et aux exigences du contrat. L'entrepreneur doit conserver des registres d'inspection exacts et complets qui devront, sur demande, être mis à la disposition du représentant autorisé du ministère de la Défense nationale (MDN), qui peut en faire des copies et en tirer des extraits pendant l'exécution du contrat et pendant une période d'un (1) an suivant la fin du contrat.

Malgré ce qui précède, tout le matériel pourra être vérifié et accepté par le MDN au point de destination. Le représentant autorisé du MDN au point de destination pourra être le destinataire, le responsable technique ou le responsable de l'assurance de la qualité.

6.14 Clause du Guide des CUA-B1006C (2014-06-26) Condition du matériel- Contrat

L'entrepreneur doit fournir du matériel neuf, qui fait partie de la production courante et est fourni par le fabricant principal ou son agent accrédité. Le matériel doit être conforme à la dernière version du plan applicable, de la spécification et de la description du numéro de pièce, selon le cas, qui était en vigueur à la date de clôture de la soumission.

6.15 Clause du Guide des CUA- D0005C (2007-11-30) Livraison totale

L'entrepreneur doit avoir terminé la livraison totale dans les _____ jours civils à partir de la date d'entrée en vigueur du contrat.

6.16 Clause du Guide des CUA - D3018C (2014-09-25) Exigences en matière d'emballage selon la spécification D-LM-008-036/SF-000 (For All Items)

L'entrepreneur doit préparer les Articles pour la livraison conformément à la dernière version de la spécification relative à l'emballage des Forces canadiennes *D-LM-008-036/SF-000*, Exigences du MDN en matière d'emballage commercial du fabricant.

Notez : Sauf indication contraire, la quantité obligatoire par paquet n'excèdera pas 100 unités et ne pèsera pas plus de 25 livres (c.-à-d. 11.3 kg) par paquet.

6.17 D9010C (2015-02-25) Pièces de rechange d'avion militaire - documentation sur la navigabilité.

L'entrepreneur doit fournir, pour chaque article, la documentation sur la navigabilité en l'insérant dans l'emballage interne ou en la joignant aux biens fournis :

Annexe A: Liste des Articles - W8485-174009

Article	Description	Date de livraison proposée du soumissionnaire	Adresse d'expédition	Unité de distribution	Quantité ferme	Prix unitaire ferme, tout compris, FAB Destination	Coût total de l'article
1	<p>NSN: 4720-01-153-9780</p> <p>TUYAUTERIE METALLIQUE,FLEXIBLE</p> <p>No de pièce : 105434, NCAGE: 70510</p> <p>ou</p> <p>No de pièce : FMH30 COF/CAGE 60535</p> <p>ISO 9001: 2008 Assurane de Qualite: : C</p> <p>Emballage: D-L-M-008-036/SF-000</p>		<p>25 IEME DAFC 6363 rue Notre Dame Est, Montréal, QC H1N 3V9</p> <p>ATTN : SECTION DE LA RECEPTION</p>	EA	42		
2	<p>NSN: 4730-00-1274755</p> <p>MAMELON DOUBLE, POUR 'PIPE'</p> <p>No de pièce AS4860K08 ,</p> <p>NCAGE: 83143</p> <p>ISO 9001: 2008 Assurane de Qualite: : C</p> <p>Emballage: D-L-M-008-036/SF-000</p>		<p>25 IEME DAFC 6363 rue Notre Dame Est, Montréal, QC H1N 3V9</p> <p>ATTN : SECTION DE LA RECEPTION</p>	EA	100		
3	<p>NSN: 4820-01-158-1225</p> <p>CLAPET, DE NON RETOUR</p> <p>No de pièce : 28400-10, NCAGE: 81400</p> <p>ISO 9001: 2008 Assurane de Qualite: : C</p> <p>Emballage: D-L-M-008-036/SF-000</p>		<p>25 IEME DAFC 6363 rue Notre Dame Est, Montréal, QC H1N 3V9</p> <p>ATTN : SECTION DE LA RECEPTION</p>	EA	40		

Article	Description	Date de livraison proposée du soumissionnaire	Adresse d'expédition	Unité de distribution	Quantité ferme	Prix unitaire ferme, tout compris, FAB Destination	Coût total de l'article
4	<p>NSN: 3655-01-157-8123 ADAPTEUR PAR-DESSUS BORD</p> <p>No de pièce : 522678-0200 NCAGE: 70510</p> <p>ISO 9001: 2008 Assurane de Qualite: : C</p> <p>Emballage: D-L-M-008-036/SF-000</p>		<p>25 IEME DAFC 6363 rue Notre Dame Est, Montréal, QC H1N 3V9</p> <p>ATTN : SECTION DE LA RECEPTION</p>	EA	20		
5	<p>NSN: 3655-01-157-8122 ADAPTEUR PAR-DESSUS BORD</p> <p>No de pièce : 522677, NCAGE: 70510</p> <p>ISO 9001: 2008 Assurane de Qualite: : C</p> <p>Emballage: D-L-M-008-036/SF-000</p>		<p>25 IEME DAFC 6363 rue Notre Dame Est, Montréal, QC H1N 3V9</p> <p>ATTN : SECTION DE LA RECEPTION</p>	EA	20		
6	<p>NSN: 4730-00-231-5596 COUDE POUR 'PIPE'</p> <p>No de pièce : AS4854-08, NCAGE: 81343</p> <p>ISO 9001: 2008 Assurane de Qualite: : C</p> <p>Emballage: D-L-M-008-036/SF-000</p>		<p>25 IEME DAFC 6363 rue Notre Dame Est, Montréal, QC H1N 3V9</p> <p>ATTN : SECTION DE LA RECEPTION</p>	EA	60		
7	<p>NSN: 4730-00-277-1874 MANCHON DE REDUCTION, TUBE</p>		<p>25 IEME DAFC 6363 rue Notre Dame Est,</p>	EA	20		

Article	Description	Date de livraison proposée du soumissionnaire	Adresse d'expédition	Unité de distribution	Quantité ferme	Prix unitaire ferme, tout compris, FAB Destination	Coût total de l'article
	ISO 9001: 2008 Assurane de Qualite: : C No de pièce : MS14315-19X, NCAGE: 96906 Emballage: D-L-M-008-036/SF-000		Montréal, QC H1N 3V9 ATTN : SECTION DE LA RECEPTION				
8	NSN: 4730-01-126-0203 TEE,PIPE No de pièce : 4121-200, NCAGE: 72423 ISO 9001: 2008 Assurane de Qualite: : C Emballage D-L-M-008-036/SF-000		25 IEME DAFC 6363 rue Notre Dame Est, Montréal, QC H1N 3V9 ATTN : SECTION DE LA RECEPTION	EA	20		
9	NSN: 4730-00-256-4205 CROIX POUR PIPE No de pièce AS4858D08 , NCAGE: 81343 ISO 9001: 2008 Assurane de Qualite: : C Emballage: D-L-M-008-036/SF-000		25 IEME DAFC 6363 rue Notre Dame Est, Montréal, QC H1N 3V9 ATTN : SECTION DE LA RECEPTION	EA	16		
TOTAL (FAB DESTINATION; DROIT DE LIVRAISON PAYÉ; ET FRAIS DE TRANSPORT INCLUS)							\$ _____
Taxes Applicables			Insérer comme			TPS: _____ \$	
						TVH: _____ \$	
						TVP: _____ \$	